

# Retours sur les revendications maritimes chinoises \*

Emmanuel Puig

Chargé de mission Asie du Nord-Est à la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère de la Défense ; enseignant à Sciences Po (PSIA).

**E**n Asie, l'une des principales conséquences stratégiques de la montée en puissance de la Chine a été la résurgence des tensions autour des questions de souveraineté maritime. Si la République populaire de Chine (RPC) ne peut être considérée comme la seule responsable des contentieux maritimes régionaux (le Vietnam et les Philippines ayant aussi pris une part active aux évolutions en mer de Chine méridionale), l'avènement de sa puissance et l'accroissement de ses moyens d'actions ont considérablement changé les rapports de forces. Plus de dix ans après l'initiative chinoise d'établir un code de conduite en mer de Chine méridionale avec les pays de l'*ASEAN* (2002), force est de constater que les tensions n'ont pas décliné, au contraire. Entre-temps, la crise des Senkaku a fortement détérioré les relations entre Pékin et Tokyo, et démontré au reste des capitales asiatiques que, sur ces questions maritimes, la Chine entendait désormais défendre de manière plus offensive ses intérêts. Aussi, après plus d'une décennie d'actions, d'initiatives et de tensions régionales, la dynamique politique au cœur des revendications chinoises apparaît plus clairement.

## La logique des revendications

Quelle que soit la zone maritime où se concentrent les conflits de souveraineté, la position chinoise demeure unitaire et intangible. La Chine considère que ses revendications s'articulent sur des « droits historiques » incontestables. Cette approche n'a pourtant rien de juridique et toute la structure argumentative chinoise repose sur des éléments politiques. Plus précisément, ces revendications possèdent quatre particularités : elles sont à la fois idéologiques, unilatérales, maximalistes et stratégiques.

Elles sont idéologiques dans la mesure où le fondement des revendications chinoises demeure soumis à une logique politique. Celle-ci repose sur un amalgame d'interprétations historiques (les délimitations territoriales datant de plusieurs

---

\* NDLR : cet article n'engage que son auteur et ne reflète pas les positions du ministère de la Défense.

siècles) et politiques (la Chine a été spoliée et doit recouvrer ses territoires) difficiles à clarifier au regard du droit international. De fait, ces postulats se fondent sur une histoire réinterprétée où l'on retrouve en filigrane l'idée de « retour à la normale » à l'heure où la Chine (re)devient la puissance régionale dominante. De cette manière, Pékin peut refuser toute médiation juridique dans la mesure où elle considère que celle-ci n'est pas légitime.

Elles sont aussi unilatérales : la Chine considère que les revendications des autres pays sont non avenues et que seules ses positions sont recevables. Suivant ce principe, elle développe un double standard cohérent : Pékin peut ainsi s'émouvoir publiquement de la volonté des Philippines d'effectuer des opérations de maintenance sur une île qu'elle revendique (île de Thitu), alors que dans le même temps, elle développe ses infrastructures de manière spectaculaire sur des îlots revendiqués par les Philippines, le Vietnam, Taiwan et Brunei (Johnson south reef).

Elles sont maximalistes dans la mesure où elles postulent un contrôle sur l'ensemble des territoires revendiqués. Ainsi la délimitation en « neuf traits » en mer de Chine méridionale couvre 90 % de la zone, ce qui pousse inexorablement les pays riverains dans leurs retranchements géographiques. C'est d'ailleurs là une stratégie politique assez habile de la part de Pékin qui impose la reconnaissance de ses revendications étendues comme une précondition au dialogue. Le tracé de ces neuf traits est d'ailleurs soumis à quelques fluctuations politiques et opératoires (que signifie le « trait », où commence la zone de contrôle chinoise, quel est ce contrôle ?, etc.) qui rendent l'amorce d'un dialogue technique quasiment impossible.

Enfin, les revendications chinoises sont éminemment stratégiques : dans l'hypothèse où la Chine prendrait un jour le contrôle effectif de cette zone, cela lui procurerait une profondeur stratégique maritime inédite, sécuriserait ses déploiements navals (et en particulier, cela assurerait une dilution plus discrète de ses SNLE, quand ceux-ci seront opérationnels...) et cela lui procurerait une forme de contrôle *de facto* et *de jure* sur les voies de communications maritimes qui traversent la région. Le projet ne manque pas d'ambition mais il est loin de rencontrer aujourd'hui les conditions d'une éventuelle réalisation.

Fondée sur ces quatre dimensions, l'approche chinoise est à la fois cohérente et inflexible. Elle permet à Pékin de poursuivre ses avancées sur les différents dossiers en complexifiant les recours possibles et les angles d'attaque diplomatique pour les puissances riveraines.

## **Les modalités de l'action chinoise**

Si le discours revendicatif offre une cohérence unitaire, les modalités de l'action sont, elles, plurielles. Sur les trois enjeux que sont les Paracels, les Spratleys et les Senkaku, Pékin adopte des postures et des modes opératoires différenciés.

Sur les Paracels, Pékin joue directement de son avantage stratégique sur Hanoi dans un rapport bilatéral qui est considérablement à son avantage. En dépit de la résistance et des protestations vietnamiennes, Pékin opère des avancées régulières et consolide ses positions. En 2012, la Chine a ainsi établi une garnison militaire dans la ville de Sansha, sur Woody Island (Yongxing) après avoir élevé la ville au rang de préfecture rattachée à la province de Hainan. En 2014, la mise en place d'une plateforme de forage temporaire dans la zone économique exclusive revendiquée par les autorités vietnamiennes a constitué un test majeur. Protégée par des patrouilles de la marine chinoise, le forage a permis à Pékin d'envoyer un message clair aux puissances régionales (et extra-régionales) selon lequel la Chine était seule maîtresse de ses actions dans la zone. Les dirigeants chinois se sont ainsi aperçus qu'en dépit des protestations vietnamiennes et de vagues d'indignations dans les opinions publiques régionales, leurs initiatives n'avaient déclenché aucune véritable réponse politique régionale.

La question des Spratleys demeure plus compliquée à gérer pour Pékin. Tout d'abord, les zones contestées sont revendiquées, à divers degrés, par l'ensemble des puissances riveraines (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Taiwan et Vietnam). Ensuite, Pékin, en dépit de ses moyens maritimes, ne possède pas encore de véritable avantage logistique sur le terrain, Taiwan, le Vietnam, la Malaisie et les Philippines possédant, par exemple, tous les quatre des aérodromes dans la zone. Néanmoins, la création d'îles artificielles par poldérisation semble aussi avoir pour finalité de combler ce déficit. Les moyens importants déployés par Pékin devraient d'ailleurs rééquilibrer la situation en sa faveur d'ici peu de temps. Au niveau diplomatique, l'impossibilité de définir une position commune entre les puissances concernées joue aussi à l'avantage de Pékin qui n'est pas obligé de composer dans un format multilatéral. L'absence de convergence entre les parties se ressent jusqu'au sein de l'*ASEAN* où des initiatives comme le code de conduite ont peu de chance d'être véritablement adoptées et suivies <sup>(1)</sup>. Néanmoins, la multiplicité des acteurs impose à Pékin de restreindre ses initiatives sur zone et de les doubler d'efforts diplomatiques et de jeux d'influences plus complexes et plus réguliers.

Sur la question des Senkaku, la dimension politique et symbolique semble aussi importante que les considérations stratégiques. Suite à la nationalisation partielle de l'archipel par les autorités japonaises, les dirigeants chinois se sont lancés dans cette querelle territoriale afin de démontrer au monde entier qu'ils avaient les moyens de rivaliser avec le Japon. Au-delà, le but était aussi de mettre la pression sur Tokyo et de tester la solidité de l'alliance stratégique nippo-américaine. Mais c'est en Chine même qu'il faut chercher le véritable moteur de l'action. En 2012, la nationalisation a correspondu avec l'accession au pouvoir de Xi Jinping. Cet épisode a contribué à asseoir symboliquement son autorité (sur le Parti et l'armée) en

(1) La « Déclaration sur la conduite des États en mer de Chine méridionale », signée en novembre 2002, constitue une déclaration politique non contraignante définissant des principes et des engagements que chaque État peut contourner. L'article 10 annonce l'intention des signataires d'aboutir à l'établissement d'un « code de bonne conduite ».

démontrant son intransigeance vis-à-vis de Tokyo. Depuis la rencontre entre Xi Jinping et Shinzo Abe lors du Sommet de l'APEC (*Asia-Pacific Economic Cooperation*) fin 2014, la relation sino-japonaise s'est apaisée. Les échanges de haut niveau ont repris et les incursions chinoises dans les eaux territoriales japonaises ont fortement diminué. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une conséquence immédiate (les facteurs économiques et financiers jouant aussi) cette reprise a correspondu avec la consolidation du pouvoir de Xi au sein de l'appareil du Parti. Aujourd'hui, les deux parties s'acheminent vers un *modus vivendi* qui s'avère fragile. Cela d'autant plus que, pour Pékin, la question des Senkaku ne semble pas vraiment constituer un enjeu stratégique en soi ; c'est une zone de crise à travers laquelle la Chine peut, si besoin, mettre la pression sur Tokyo et relancer une période de tension. Autrement dit, il est peu probable que l'on s'achemine vers une résolution de la question à court ou moyen terme.

### **Conclusion : quelles sont les ambitions stratégiques chinoises ?**

La Chine met en place depuis des années une stratégie dite de « défense active » (que l'on résume souvent hâtivement sous le concept américain « d'anti-accès ») qui conduit Pékin à considérer les mers qui l'entourent comme une zone tampon, délimitée par les deux grandes chaînes d'îles qui bordent ces espaces maritimes. Suivant cette stratégie, la Chine doit être capable d'assurer une présence militaire navale sur toute la zone, d'intervenir le cas échéant et de créer de véritables zones d'inconfort pour les marines régionales et, bien sûr, pour la marine américaine.

On peut distinguer trois grandes ambitions maritimes chinoises dans la région : premièrement, sécuriser les approches maritimes chinoises et étendre les zones de contrôle ; deuxièmement, élargir la sphère d'influence et maîtriser les accès aux océans Pacifique et Indien ; protéger les déploiements océaniques de la marine et repousser les zones de navigation innocente des forces américaines ; troisièmement, posséder une capacité de supervision des voies de communications maritimes en Asie et être en capacité de sécuriser les routes de patrouille de ses SNLE.

En renforçant aujourd'hui sa présence physique (fréquentes patrouilles civiles et militaires, mise en place d'infrastructures et d'une présence humaine permanentes sur les îlots de la mer de Chine méridionale), la Chine procède selon la méthode du « fait accompli ». L'avancée graduelle de ses positions crée une situation de fait sur laquelle il sera quasiment impossible de revenir. En procédant de la sorte, les dirigeants chinois génèrent des précédents en vertu desquels ils seront, à l'avenir, fondés à agir. En étendant aujourd'hui au maximum leurs zones de présence et de contrôle, ils élargissent aussi l'éventail des possibilités pour leurs actions futures : la multiplication de leur présence finira peut-être par fonder juridiquement leurs revendications mais elle leur permettra aussi de disposer de plusieurs solutions d'appui en cas de tensions croissantes.